

Madame la Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

Parmi les mesures de prévention efficaces pour lutter contre la propagation du virus, le port du masque, dans les situations de promiscuité, est désormais considéré comme un impératif par les autorités sanitaires et par le gouvernement quand des millions de salariés ont repris les transports collectifs et de nombreux élèves celui du chemin de l'école.

Dans son avis du 6 avril sur la sortie progressive du confinement, le Conseil scientifique déclarait : « l'ensemble de la population doit porter un masque dans les espaces accueillant du public ». Encore faut-il que ces protections soient financièrement accessibles au plus grand nombre.

Or, si le gouvernement a bien plafonné le prix de vente des masques chirurgicaux dans la grande distribution, ce prix, selon des enquêtes conduites par les associations de consommateurs, a déjà été multiplié par 6 ou 7 depuis le 15 mars dernier dans les autres circuits de vente. Pour des millions de foyers, il n'est pas envisageable de consacrer une centaine d'euros par mois pour se procurer ces masques.

Les communes ont tout mis en œuvre afin de fournir à chacun de leur administré un masque lavable et réutilisable. Pourtant, les maires vont vite devenir les boucs émissaires si leurs habitants n'ont pas accès aux masques dans les semaines à venir. À ce propos, nous regrettons que l'État n'ait pas pris ses responsabilités pour assurer le droit au masque de chacun et chacune, comptant sur les collectivités locales et sur le marché.

Les élus et militants communistes affirment que la santé de nos concitoyens doit primer et ne pas dépendre de son pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'État prenne la décision de rendre accessible les masques à toute la population, au même titre qu'il le fait pour l'accès aux soins et aux médicaments.

Ce n'est pas seulement une question de justice sociale, mais aussi un enjeu majeur de santé publique.

Il reviendrait ainsi à la Sécurité Sociale d'assumer cette distribution, selon des modalités à définir rapidement, ainsi que la prise en charge des masques à 100%, pour chacune et chacun des assurés.

À titre d'exemple, chaque assuré pourrait avoir accès à un bon mensuel, numérique ou physique, lui permettant de retirer son ou ses masques, gratuitement, dans les mairies ou dans les officines, jusqu'à la fin de la pandémie. C'est à cette condition, et en mesurant bien l'importance d'une telle décision, que nous relèverons au mieux l'immense défi du déconfinement.

Vous remerciant de l'attention portée à cette requête, dans une région où les indicateurs sanitaires et socio-économiques sont parmi les plus mauvais, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Hervé Poly,
Secrétaire du PCF 62

Cathy Apourceau-Poly,
Sénatrice du Pas-de-Calais
Présidente de l'ADECR 62